

# LA FORMATION

La formation est composée de cours théoriques et pratiques, de sport (la moitié du temps) et d'initiations aux différentes facettes de l'activité.

Elle est déclinée en 4 cycles :

- **Cycle 1** : notions élémentaires sur le feu, découverte du matériel incendie et apprentissage des gestes de premier secours.
- **Cycle 2** : connaissance sur les manoeuvres et l'emploi du matériel incendie, culture administrative et sécurité civile.
- **Cycle 3** : capacité à réaliser les manoeuvres incendie et de sauvetage et à mettre en oeuvre les matériels.
- **Cycle 4** : réalisation de manoeuvres, utilisation des moyens radios et formation aux premiers secours en équipe.

À l'issue de la formation et dès 16 ans, le JSP peut obtenir le **Brevet national de jeune sapeur-pompier**, en passant avec succès des épreuves théoriques, pratiques et sportives. Ce brevet est un atout majeur pour devenir sapeur-pompier volontaire ou professionnel et est particulièrement apprécié dans le monde du travail.



**NIÈVRE**  
UNION DÉPARTEMENTALE  
DES SAPEURS-POMPIERS

**UDSP 58**

Maison du sapeur-pompier  
5, rue du Docteur Léveillé  
58330 CRUX LA VILLE  
[www.udsp58.com](http://www.udsp58.com)



**SDIS 58**

Rue du Colonel Raimailho  
BP 500007  
58642 VARENNES-VAUZELLES CEDEX  
03 86 60 37 60 - [www.sdis58.fr](http://www.sdis58.fr)



**JEUNES SAPEURS  
POMPIERS**  
58

# DEVENIR JEUNE SAPEUR-POMPIER

Conception et réalisation : Service communication - Impression : Imprimerie du Conseil Départemental de la Nièvre  
© SDIS 58 - Illustrations : SDIS 58 - Ne pas jeter sur la voie publique



# REJOIGNEZ LES JEUNES SAPEURS-POMPIERS !

## LES MODALITÉS

## NOS ÉCOLES DE JSP

Les sections de JSP ont un statut associatif et sont gérées et animées par l'UDSP 58 (Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre). Les formateurs sapeurs-pompiers animent ces sections en tant que bénévoles.

Une convention lie le SDIS et l'UDSP pour le suivi médical, la formation et la mise à disposition de locaux et de matériel.

A ce jour, à l'échelle nationale, 27 000 jeunes, filles et garçons, se forment au sein de ces sections.

Les jeunes bénéficient entre autres d'une instruction civique, d'un entraînement sportif, de formations pratiques et théoriques liées aux manœuvres et aux gestes de premiers secours.

### Être jeune sapeur-pompier c'est :

- Découvrir le matériel d'incendie, apprendre les techniques de lutte contre l'incendie.
- Apprendre les gestes qui sauvent.
- Faire du sport.
- Participer à des manœuvres et à des cérémonies.
- Gagner du courage.
- Apprendre le dépassement de soi.
- Évoluer au sein d'une véritable équipe.
- Partager des valeurs de solidarité et de civisme.
- Participer à des compétitions sportives entre jeunes.

- Être âgé de 13 à 14 ans, fournir un certificat médical d'aptitude physique, un certificat de vaccination antitétanique et une autorisation parentale.
- Inscription dès le deuxième trimestre de l'année (les inscriptions se font en général lors des portes ouvertes du centre de secours).
- Durée de formation : entre 3 et 4 ans.
- Les sections sont ouvertes aux jeunes de nationalité étrangère.
- La formation débute le 2<sup>ème</sup> dimanche de septembre.

Les sections de jeunes sapeurs-pompiers font l'objet de nombreuses demandes. Il n'est donc pas possible de répondre positivement à tous. Une lettre exposant les motivations du jeune est donc souhaitée. Le jeune sera également évalué lors d'un jury de recrutement.

Pour plus de renseignements, contactez le centre le plus proche de chez vous, l'UDSP 58 ou le SDIS 58.



### Nos sections de JSP se situent à :

- Varzy
- Montreuillon
- Saint-Amand-en-Puisaye
- Saint-Saulge
- Nevers-St Eloi
- Chatillon-en-Bazois

